

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement officiel de l'opération pilote de Melkisation de 67.000 hectares de terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz

M. Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, M. Nouredine Boutayeb, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, ont présidé, ce mercredi 26 juin 2019 à Rabat, la cérémonie de lancement officiel de l'opération pilote de melkisation de près de 67.000 hectares de terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz et ce, en présence de M^{me} Stéphanie Miley, Chargée d'affaires à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Maroc, M. Walter Siouffi, Directeur résident de Millennium Challenge Corporation (MCC) à Rabat, et M. Abdelghni Lakhdar, Directeur général de l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco).

Cette opération pilote s'inscrit dans le cadre du chantier national de melkisation des terres collectives lancé en application des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI appelant à ériger les terres collectives en levier de développement économique et social et à activer la melkisation, à titre gracieux, au profit des ayants droit des terres collectives situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation.

Cette opération pilote de melkisation est appuyée par MCC dans le cadre de l'activité « Foncier rural » relevant du programme de coopération « Compact II ». Dotée d'un budget de 33 millions de dollars, cette activité a pour principal objectif l'amélioration du niveau de vie de la population cible à travers l'accroissement des investissements agricoles, la dynamisation du marché foncier, l'accompagnement socio-économique des bénéficiaires et la création d'emplois.

Consistant en la transformation de la propriété dans l'indivision des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation en propriétés individuelles au profit des ayants droit, l'opération de melkisation sera mise en œuvre selon une nouvelle procédure optimisée en termes de délais et de coûts, qui a été élaborée par les différentes parties prenantes concernées et formalisée par une circulaire conjointe des ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts datant de juillet 2018.

Cette opération sera déployée dans deux zones au Gharb et au Haouz. Ainsi, près de 51.000 Ha des terres collectives situées dans les provinces de Kénitra, Sidi Slimane et Sidi Kacem et 25.000 ayants droit sont concernés par cette opération au niveau du périmètre d'irrigation du Gharb. Cette opération couvrira également près de 16.000 Ha de terres collectives situées

dans la province de Kelâa des Sraghna et bénéficiera à 5.800 ayants droit au niveau du périmètre d'irrigation du Haouz.

La mise en œuvre de cette opération pilote de melkisation est menée en étroite collaboration entre les différentes parties prenantes, en l'occurrence le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC), les Offices régionaux de mise en valeur agricole du Gharb et du Haouz (ORMVAG et ORMVAH) et l'Agence MCA-Morocco.

Pour maximiser les retombées économiques et sociales de cette opération de melkisation, des mesures d'accompagnement sont également prévues pour assurer une meilleure valorisation agricole des terres melkisées et garantir un développement inclusif de la population cible en favorisant sa qualification et son autonomisation. Ces mesures portent notamment sur la facilitation de l'accès aux crédits bancaires, le renforcement des capacités techniques et professionnelles des agriculteurs et le développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois en faveur des femmes et des jeunes. Ces mesures d'accompagnement sont en cours de développement avec l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), le Groupe Crédit Agricole du Maroc, l'Office national du conseil agricole (ONCA) et l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA).

Ont également pris part à cette cérémonie, les directeurs généraux et les représentants des différentes parties prenantes à la mise en œuvre de l'activité « Foncier rural ».